



Delémont, le 5 juillet 2018

Communiqué de presse n° 1151

Recommandations de vote pour la consultation populaire du 23 septembre 2018

Le SAB se prononce en faveur des voies cyclables et s'oppose à l'initiative sur la souveraineté alimentaire

Le Comité du Groupement suisse sur les régions de montagnes (SAB) s'est prononcé sur les divers objets qui seront soumis à votation le 23 septembre prochain. Lors de sa séance de deux jours à Delémont, les membres du Comité ont décidé d'accepter l'arrêté fédéral sur les voies cyclables et de rejeter l'initiative sur la souveraineté alimentaire. Pour l'initiative Fair-Food, le SAB a décidé la liberté de vote.

Le 23 septembre, trois objets fédéraux seront mis en votation. Le SAB recommande de voter Oui pour les pistes cyclables et Non à l'initiative sur la souveraineté alimentaire. Pour l'initiative Fair-Food, le SAB laisse la liberté de vote.

Oui à l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables

L'arrêté fédéral sur les voies cyclables constitue une contre-proposition directe à l'initiative vélo, qui a été entretemps retirée. Cette proposition permettra d'intégrer les voies cyclables au sein de la constitution fédérale. Ainsi, elles auront le même statut que les sentiers pédestres et de randonnée. Le SAB soutient la valorisation des voies cyclables. Aux yeux du SAB, le vélo constitue un moyen de transport important pour les régions de montagnes et les espaces ruraux. Le vélo peut être utilisé aussi bien par les écoliers, que par les pendulaires ou encore les touristes. Malheureusement, de nombreuses communes de montagnes ne possèdent pas encore de pistes cyclables séparées, assurant une certaine sécurité pour les usagers de la route. Un besoin existe donc en la matière. D'autre part, le cyclotourisme jouit d'une grande popularité. Il représente un moyen important pour diversifier l'offre touristique, notamment en montagne. Presque tous les cantons de montagne ont lancé des campagnes touristiques pour promouvoir le cyclotourisme, à l'image de Suisse Tourisme. Le réseau de pistes cyclables est en constante expansion. Cette évolution permet de désamorcer les conflits entre randonneurs et cyclistes, par des mesures d'aménagement appropriées (p. ex. séparation des réseaux). De nombreux cantons ont introduit des dispositions allant dans ce sens. Grâce à l'article constitutionnel modifié, le vélo, en tant que mode de transport, bénéficiera d'une plus grande attention et sera mieux pris en considération, lors de

futures planifications. Ce nouvel article constitutionnel n'interfère pas avec les compétences cantonales ou communales.

Non à l'initiative sur la souveraineté alimentaire

Le SAB rejette l'initiative sur la souveraineté alimentaire. Ce texte a un fort caractère syndical et se focalise notamment sur les conditions d'emploi des agriculteurs. D'autre part, cette initiative vise à fermer les portes du marché agricole suisse. Bien que ce point constitue un contrepoids quant aux tentatives de libéralisation du Conseil fédéral, il est trop extrême pour être mis en œuvre. De plus, le Conseil national a déjà envoyé un signal à ce sujet, lors de la session d'été 2018, en rejetant la stratégie agricole du Conseil fédéral. Et le peuple suisse a approuvé le nouvel article constitutionnel sur la sécurité alimentaire en septembre 2017. L'initiative populaire sur la souveraineté alimentaire est donc superflue et constitue en soi, plus un danger qu'un remède.

Liberté de vote pour l'initiative Fair-Food

Le SAB laisse la liberté de vote pour l'initiative pour des aliments équitables (Fair-Food). Lancée par le parti des Verts, elle comprend des préoccupations légitimes, telles que la promotion d'aliments régionaux et saisonniers, ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cependant, elle comprend aussi des éléments négatifs comme des obligations plus sévères pour la déclaration des produits agroalimentaires. Ainsi, elle engendre des charges administratives accrues pour les paysans et des prix encore plus élevés pour les consommateurs. Compte tenu des éléments positifs et négatifs de cette initiative, le comité du SAB a décidé de laisser liberté de vote.

Informations complémentaires :

- Christine Bulliard-Marbach, Conseillère nationale et Présidente du SAB Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Conseiller national et Directeur du SAB, Tél. 079 429 12 55